



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Réinvestissement de la **Prestation nationale pour les enfants** des Premières Nations



Rapport d'étape pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

Canada 

Le Canada est fondé sur la promesse de pouvoir s'accomplir : travailler fort, élever une famille et avoir une vie meilleure. Aujourd'hui, il est plus important que jamais de concrétiser cette promesse et de garantir à tous les Canadiens et Canadiennes la chance de bénéficier de ce que notre pays peut offrir, sans égard à l'origine culturelle, au sexe, à l'âge, aux handicaps ou à la langue officielle. Notre gouvernement éliminera les obstacles qui empêchent les Canadiens d'atteindre leur plein potentiel.

Beaucoup de Canadiens doivent concilier une vie professionnelle et familiale exigeante. Un nombre grandissant de nos concitoyens doivent aussi prendre soin de leurs parents âgés, en plus de leurs jeunes enfants. Notre gouvernement s'engage donc à aider les familles à joindre les deux bouts.

Discours du Trône, novembre 2008

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire. On demande seulement : de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit; d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur; d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au : 613-996-6886 ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

www.aadnc-aandc.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

Version anglaise (en ligne) :
QS-7021-090-BB-A1
Catalog: R1-21/2009E-PDF
ISSN : 1929-4034

Version française (en ligne) :
QS-7021-090-BB-A1
Catalog: R1-21/2009F-PDF
ISSN : 1929-4042

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2012

Cette publication est aussi disponible en anglais (pdf) sous le titre : First Nations National Child Benefit Reinvestment – Progress Report for the year ending March 31, 2009.

Table des matières

Liste des acronymes	iv
Définitions	iv
Sommaire	1
Introduction: La Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations	2
Prestation nationale pour enfants: Contexte	3
Réduire la pauvreté des enfants	3
Composante des prestations liées au revenu	4
Composante du réinvestissement	5
Prestation nationale pour enfants des Premières Nations	6
Composante des prestations liées au revenu	6
Composante du réinvestissement	6
Garde d'enfants et garderies	8
Alimentation de l'enfant	9
Soutien aux parents	10
Transition domicile-travail	11
Enrichissement culturel	12
Résumé : Total des dépenses par secteur d'activité	13
Responsabilité et surveillance	14
Observations et conclusions	16
Retombées pour les familles et les enfants	16
Bienfaits de l'initiative pour les Premières Nations	18
Annexe A : Modèles de réinvestissement provinciaux, territoriaux et des Premières Nations	19
Annexe B : Autres exemples de réussite de projets de Réinvestissement de la Prestation nationale pour les enfants des Premières Nations	21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Distribution des dépenses liées au RPNE pour la garde d'enfants et les garderies, par région: 2008-2009	8
Tableau 2 : Distribution des dépenses du RPNE pour les activités d'alimentation de l'enfant, par région: 2008-2009	9
Tableau 3 : Distribution des dépenses liées au RPNE pour les activités de soutien destinées aux parents, par région: 2008-2009	10
Tableau 4 : Distribution des dépenses liées au RPNE pour les projets de transition entre le domicile et le travail, par région: 2008-2009	11
Tableau 5 : Distribution des dépenses liées au RPNE (en dollars) pour les projets concernant des activités d'enrichissement culturel, par région : 2008-2009	12
Tableau 6 : Dépenses du RPNE par secteur d'activité et pourcentage du total des fonds de réinvestissement, par région: 2008-2009	14
Tableau 7 : Nombre de familles et d'enfants qui ont bénéficié des projets de RPNE en 2008-2009	15
Tableau 8 : Réinvestissements (en milliers de dollars) de la PNE chez les Premières Nations, par région, de 1998-1999 à 2008-2009	16
Tableau 9 : Montants (en milliers de dollars) du RPNE, par secteur d'activité, pour les exercices 2000-2001 à 2008-2009	17

Liste des figures

Figure 1 : Pourcentage du total des réinvestissements de la PNE, par secteur d'activité, en 2008-2009	14
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Liste des acronymes

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
Alb.	Alberta
AR	Aide au revenu
ARC	Agence du revenu du Canada
C.-B.	Colombie-Britannique
EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones
FPT	fédéral/provincial/territorial
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
Man.	Manitoba
Ont.	Ontario
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PNE	Prestation nationale pour enfants
Qué.	Québec
RHDSC	Ressources humaines et Développement social Canada
RPNE	Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants
Sask.	Saskatchewan
SPNE	Supplément de la Prestation nationale pour enfants
Yuk.	Yukon

Définitions

Aide au revenu : programme de dernier recours qui fournit un soutien financier aux besoins de base (nourriture, vêtements et logement) et aux besoins spéciaux, de même qu'un soutien lié à l'emploi pour les individus et les familles; l'aide au revenu est souvent associée à l'« aide sociale » ou au « bien-être social ».

Parent : le terme « parent », tel qu'employé dans ce rapport, désigne toute personne ayant la garde juridique ou la responsabilité de l'enfant, il comprend donc, notamment, les tuteurs légaux ainsi que les parents qui n'ont pas la garde, mais qui ont un droit d'accès.

1 | Sommaire

L'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)¹ constitue le volet dans les réserves de l'initiative Prestation nationale pour enfants (PNE), initiative de lutte contre la pauvreté des enfants lancée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 1998. Le ministère fédéral responsable de l'initiative de la PNE est Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC)². Conformément au partenariat fédéral-provincial-territorial conclu relativement à l'initiative de PNE, le réinvestissement de la PNE hors réserve est administré par les provinces ou les territoires, alors qu'Affaires indiennes et du Nord Canada est responsable du RPNE dans les réserves, en collaboration avec RHDSC.

Les trois objectifs de la PNE sont les suivants :

- aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler;
- réduire le chevauchement et le double emploi en harmonisant les objectifs des

programmes et les prestations, de même qu'en simplifiant l'administration.

Afin d'atteindre ces objectifs, la PNE comporte deux volets :

- des prestations liées au revenu qui se composent de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE), ainsi que, dans certaines provinces ou certains territoires, de « prestations intégrées pour enfants »;
- un réinvestissement (le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants) qui finance des programmes et des services communautaires répondant aux besoins des enfants des familles à faible revenu.

L'initiative de RPNE d'AINC permet aux Premières Nations d'allouer les fonds de réinvestissement aux activités qu'elles-mêmes jugent prioritaires, conformément aux objectifs établis de la PNE. Étant donné la portée et la flexibilité uniques de l'initiative de RPNE, les Premières Nations sont capables de mettre sur pied et d'exécuter un large éventail de programmes et de services qui, autrement, n'existeraient pas dans bien des collectivités.

En 2008-2009, les investissements et les réinvestissements d'AINC liés à la PNE se chiffraient à plus de 60 millions de dollars. Depuis le début de l'initiative en 1998-1999, le montant total des investissements et des réinvestissements dans les réserves monte à plus de 584 millions de dollars. Ce rapport décrit les objectifs, les dépenses et les types de projets offerts, et rend compte des efforts de soutien communs déployés par les Premières Nations et le gouvernement du Canada afin de réduire l'ampleur et les effets de la pauvreté chez les enfants des Premières Nations.

1 | Au moment de la parution de ce rapport, le nom d'usage de ce ministère était devenu Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Cependant, au cours de l'exercice financier 2008-2009, qui est visé par ce rapport, il était connu sous l'appellation Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

2 | Au moment de la parution de ce rapport, le nom de ce ministère était Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Toutefois, durant l'exercice financier 2008-2009, visé par ce rapport, il était connu sous l'appellation Ressources humaines et Développement social Canada.

2 | Introduction : La Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations

Ce rapport présente aux Canadiens de l'information sur la Prestation nationale pour enfants (PNE) dans les réserves, et met en relief les bénéfices des Premières Nations découlant de la PNE; on présente notamment des cas de réussite liés au Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE), de même qu'un aperçu des innovations et des défis s'y rattachant. Ce rapport d'étape 2009 est le dixième du genre depuis la mise en œuvre de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations, en 1998.

Ce rapport d'étape :

- fournit des **renseignements généraux** sur la Prestation nationale pour enfants, y compris sur la composante de Réinvestissement de la PNE;
- souligne les **buts poursuivis et les activités** réalisées par le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) d'Affaires indiennes et du Nord Canada;
- présente et détaille des **exemples de types de projets** créés par les Premières Nations à l'aide des fonds de réinvestissement;
- fournit des données quantitatives illustrant l'échelle des projets du RPNE dans les réserves;
- met en relief les **réalisations particulières** des Premières Nations dans le cadre de l'initiative depuis son lancement jusqu'à l'exercice financier 2008-2009.

L'information sur laquelle ce dixième rapport annuel s'appuie provient des dossiers ministériels.

3 | Prestation nationale pour enfants : Contexte

Réduire la pauvreté des enfants

Dans son rapport de mars 1996 aux premiers ministres, le Conseil ministériel sur la réforme et le renouvellement des politiques sociales a reconnu le besoin d'instaurer un système de prestations nationales pour enfants visant tous les enfants canadiens. Par la suite, lors de la Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux tenue en août 1996, on a donc considéré ce besoin comme une priorité. En raison de l'engagement du Canada consistant à accroître l'aide aux enfants des familles à faible revenu, on intégra la Prestation nationale pour enfants (PNE) au budget fédéral en 1997 et on mit en œuvre ce système en 1998 à titre d'initiative conjointe entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui comportait un volet Premières Nations.

Avant l'instauration de la Prestation nationale pour enfants en 1998, il y avait une cohérence minimale entre, d'une part, les prestations pour enfants versées par le gouvernement fédéral par le truchement du système fiscal, et, d'autre part, les mesures de soutien fournies par les gouvernements provinciaux ou territoriaux en vertu de leurs programmes d'aide sociale. Certes, les systèmes fédéral et provinciaux ou territoriaux avaient pour but d'aider les familles à échapper à la pauvreté, mais leurs interactions (et celles avec le marché du travail) ont créé par inadvertance des obstacles pour les parents ou les tuteurs d'enfants qui souhaitaient quitter l'aide sociale pour travailler. Les familles bénéficiaires de l'aide sociale recevaient pour leurs enfants de nombreux avantages en nature ou pécuniaires, qui n'étaient pas disponibles aux familles à faible revenu dont un membre était actif. Par ailleurs, parce que les prestations d'aide sociale augmentaient en fonction de la taille de la famille, alors que ce n'était pas le cas des salaires (le salaire minimum reste le salaire minimum, peu importe la taille de la famille), les parents ou les tuteurs d'enfants qui quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail ne voyaient leur revenu familial qu'augmenter légèrement, s'il augmentait. En réalité, quitter l'aide sociale entraînait souvent une

baisse du revenu familial. Cette transition pouvait également signifier une perte d'avantages importants, y compris les prestations pour les services de santé, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance. Compte tenu des autres dépenses liées à l'emploi, comme la garde d'enfants, les déplacements, les vêtements ou l'équipement, des parents ou des tuteurs d'enfants pouvaient se trouver dans une situation financière plus désavantageuse s'ils quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail, une situation connue sous le nom de « mur de l'aide sociale ».

La PNE visait à remplacer la portion des prestations d'aide sociale accordée pour les enfants par des prestations pour enfants liées au revenu offertes à toutes les familles à faible revenu; on réduisait donc l'aspect dissuasif sur le plan financier créé par le mur de l'aide sociale, tout en permettant aux provinces, aux territoires et aux Premières Nations de réaliser des « économies » qui sont réinvesties dans les mesures de soutien des enfants appartenant à des familles à faible revenu. En allouant des prestations pour enfants en dehors des programmes d'aide sociale et en les rendant disponibles aux familles, peu importe la source de leur revenu (par exemple, l'aide sociale, un emploi peu rémunéré, l'assurance-emploi ou un autre programme de soutien au revenu), on voulait ainsi s'assurer que les familles qui quittent l'aide sociale pour participer au marché du travail ne subissent pas une interruption ou une perte de mesures de soutien destinées à leurs enfants. Par ailleurs, les programmes de réinvestissement offrent des services qui soutiennent la santé et le développement social des enfants, et assurent que les parents bénéficient du soutien nécessaire pour avoir accès à l'emploi et continuer de travailler.

Les objectifs de la Prestation nationale pour enfants sont les suivants :

- aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants;

- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler;
- réduire le chevauchement et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations et en simplifiant l'administration.

Le principe de base de l'initiative de la PNE consiste à assurer que les familles à faible revenu soient capables d'intégrer le marché du travail et d'y participer à long terme. Dans l'immédiat, la PNE vise également à réduire les effets de la pauvreté chez les enfants. La Prestation nationale pour enfants comporte deux composantes permettant de respecter le principe de base et d'atteindre les objectifs de l'initiative : (1) des prestations liées au revenu versées sur une base mensuelle (la Prestation fiscale canadienne pour enfants et les prestations intégrées pour enfants applicables versées par les provinces ou les territoires) et (2) le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Composante des prestations liées au revenu

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le gouvernement du Canada a instauré la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), une prestation de base destinée aux familles à faible ou à moyen revenu, de même que le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE). Environ 80 p. 100 des familles canadiennes bénéficient de la PFCE et environ 40 p. 100 sont admissibles à une partie du SPNE. L'admissibilité est déterminée par l'évaluation d'une demande initiale de PFCE/SPNE (à la naissance ou à l'ajout d'un enfant) puis, dans les années qui suivent, au moyen d'une évaluation des revenus de l'Agence des douanes et du revenu du Canada fondée sur les renseignements contenus dans les déclarations de revenus. L'année du calcul des prestations débute en juillet et se termine en juin (p. ex. la déclaration de revenus de 2007 servira à déterminer les prestations que la famille recevra de juillet 2008 à juin 2009). Les familles dont le revenu total n'excède pas le maximum applicable touchent des versements mensuels en fonction du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci, et de leur revenu net.

Les prestations de la PFCE et du SPNE pour les familles à faible revenu sont non imposables et indexées sur le coût de la vie. Depuis qu'il a été créé, le SPNE a augmenté chaque année et, depuis janvier 2000, le SPNE et la PFCE ont été entièrement indexés. Les niveaux de revenu maximaux admissibles ont également augmenté.

En plus des prestations liées au revenu du gouvernement fédéral, des prestations pour enfants sont aussi offertes aux familles à faible revenu dans certaines provinces ou certains territoires. Pour la plupart de ces prestations, il n'est pas nécessaire que les familles présentent une demande distincte. L'Agence du revenu du Canada (ARC) obtient les renseignements requis depuis le formulaire de demande du SPNE et les déclarations de revenus des années subséquentes, et les prestations sont versées sous forme de « prestations intégrées pour enfants » (c.-à-d. prestations fédérales et provinciales ou territoriales payées ensemble aux familles en un seul chèque mensuel). En 2008-2009, les prestations supplémentaires intégrées pour enfants ont été versées dans plusieurs provinces/territoires :

- Alberta Family Employment Tax Credit
(Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta)
- British Columbia Family Bonus
(Augmentation de l'allocation familiale de la Colombie-Britannique)
- New Brunswick Child Tax Benefit
(Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick)
- Newfoundland and Labrador Child Benefit
(Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador)
- Northwest Territories Child Benefit
(Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest)
- Nova Scotia Child Benefit
(Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse)
- Nunavut Child Benefit
(Prestation pour enfants du Nunavut)
- Ontario Child Benefit
(Prestation pour enfants de l'Ontario)
- Yukon Child Benefit
(Prestation pour enfants du Yukon)

Une caractéristique importante des prestations liées au revenu de la PNE réside dans le fait qu'elles sont versées aux familles qui satisfont aux critères d'admissibilité du revenu, qu'elles soient sur le marché du travail ou qu'elles reçoivent des prestations d'aide sociale. Ainsi, les parents qui trouvent un emploi, mais dont le revenu est faible, continuent à recevoir des prestations pour enfants qui les aident à garder l'autonomie qu'ils ont acquise sur le marché du travail.

Composante du réinvestissement

Conformément aux conditions établies dans le *Cadre de gouvernance et de responsabilité* fédérales-provinciales-territoriales (FPT) de la Prestation nationale pour enfants, l'introduction du Supplément de la Prestation nationale pour enfants a permis aux provinces et aux territoires de réduire leurs barèmes de taux de cotisation à l'aide sociale d'un montant inférieur ou égal au SPNE sans amputer le revenu mensuel global des familles qui reçoivent l'aide sociale. Cela avait été prévu lors de l'élaboration de la Prestation nationale pour enfants; en effet, sans que les prestations financières globales versées aux familles ne diminuent pour autant, les provinces et territoires peuvent réaliser des « économies » sur l'aide sociale. Selon les conditions de l'entente, les provinces et les territoires qui choisissent de prélever le SPNE en modifiant leur système d'aide sociale doivent réinvestir les « économies » réalisées dans les services et les mesures de soutien pour les enfants appartenant à des familles à faible revenu – il s'agit de l'essence même du RPNE. La plupart des provinces et des territoires ont choisi de modifier leur programme d'aide sociale et d'allouer les fonds ainsi libérés au programme du RPNE, à l'exception du Nouveau-Brunswick (qui a choisi de ne pas prélever le SPNE en modifiant les prestations aux familles et qui n'a donc pas de fonds disponibles pour le réinvestissement de la PNE) et du Manitoba (qui au début avait choisi de prélever le SPNE, mais qui a cessé en 2005). Pour répartir les fonds de RPNE entre les réserves, AINC applique le modèle de réinvestissement (récupération de fonds pour le SPNE) de la province ou du territoire de référence. Par conséquent, le réinvestissement de la PNE n'est pas en vigueur dans les provinces du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. L'annexe A du présent rapport fournit des détails à ce sujet, et résume les diverses approches adoptées par les provinces, les territoires et les Premières Nations pour compenser les fonds d'aide sociale affectés aux projets et aux programmes de RPNE.

Afin de reconnaître les différences entre la gamme de services offerts et les besoins uniques des Premières Nations, il existe des différences quant au fonctionnement du RPNE hors des réserves *versus* dans les réserves des provinces et des territoires. Le réinvestissement de la PNE dans les réserves offre aux Premières Nations la flexibilité de répondre aux besoins et aux préférences de leurs collectivités. Le réinvestissement de la PNE hors des réserves fournit des fonds pour les projets et les programmes appartenant aux six secteurs suivants :

1. les **initiatives de garde d'enfants et garderies**, qui visent à créer de nouveaux établissements consacrés aux soins de l'enfant ou à fournir du soutien à ceux en place, afin que les familles à faible revenu puissent avoir plus facilement accès à des services de garderie abordables pendant que les parents travaillent ou poursuivent une formation;
2. les **prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné**, qui visent à fournir aux familles à faible revenu des soutiens financiers supplémentaires, afin que les parents, les tuteurs et les jeunes puissent demeurer sur le marché du travail tout en tâchant d'obtenir un meilleur salaire;
3. les **services à la petite enfance et aux enfants à risque**, qui visent à aider les enfants à bien débuter dans la vie en fournissant du soutien aux familles à faible revenu qui ont des enfants en bas âge;
4. les **prestations d'assurance-maladie complémentaires**, qui fournissent des soins de santé et dentaires, afin que les familles ne perdent pas ce genre de soutiens lorsqu'ils passent de l'aide sociale à un emploi à faible revenu;
5. les **initiatives jeunesse**, qui englobent un éventail de prestations et de services conçus pour aider et appuyer les jeunes, en particulier les jeunes à risque;
6. les **autres programmes, prestations et services liés à la PNE**; au choix des provinces et des territoires, autres programmes et services destinés aux enfants de familles à faible revenu.

4 | Prestation nationale pour enfants des Premières Nations

Composante des prestations liées au revenu

Les familles à faible revenu des collectivités des Premières Nations reçoivent de l'ARC la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) suivant les mêmes conditions d'admissibilité que celles applicables aux familles des autres régions du pays. Tout comme les autres familles canadiennes, les familles qui vivent dans une réserve sont tenues de remplir une demande initiale et une déclaration de revenus annuelle pour fournir à l'ARC les renseignements nécessaires au calcul de leurs prestations; le montant qui leur sera versé pour les aider à élever leurs enfants est fondé sur le revenu net (imposable) de la famille, ainsi que sur le nombre d'enfants et leur âge.

Dans les provinces et les territoires qui cotisent à une prestation intégrée pour enfants, l'ARC applique le même processus de versement pour les familles qui vivent dans une réserve et celles qui vivent en dehors des réserves. En ce qui concerne le soutien que constituent les prestations pour enfants combinées, AINC a prévu dans son entente avec le gouvernement du Yukon de rembourser annuellement les coûts de la portion territoriale de la prestation allouée aux familles composées de personnes inscrites comme Indiens. Dans les sections et les tableaux suivants du présent rapport, ces fonds de remboursement sont désignés en tant qu'« enveloppe d'investissement supplémentaire ».

Composante du réinvestissement

L'initiative de Réinvestissement de la PNE d'AINC a été instauré par le gouvernement du Canada en collaboration avec les Premières Nations et il est comparable au SPNE offert par les provinces et le Yukon, mais il s'applique aux familles vivant dans les réserves. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les Premières Nations à combattre

la pauvreté, améliorer la santé, offrir des chances égales aux enfants des collectivités des Premières Nations et favoriser la préservation de l'identité culturelle. Depuis quelques années, on se soucie davantage de renforcer l'unité familiale par l'entremise de services destinés à aider les parents à élever leurs enfants dans un environnement stable et chaleureux qui favorise leur épanouissement en des membres en bonne santé, actifs et utiles à leur collectivité.

Les secteurs d'activités concernés par le réinvestissement de la PNE dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci varient; les aspects visés par le réinvestissement de la PNE dans les réserves ont été définis afin d'offrir du soutien et des avantages qui sont spécialement adaptés aux besoins des Premières Nations. Cette caractéristique est en accord avec la structure générale de l'initiative de PNE, qui permet d'adapter le RPNE aux variations régionales de prestation des soutiens sociaux. Les secteurs d'activité dans les réserves ont été définis en collaboration avec les Premières Nations, qui les confirment périodiquement, et sont conçus pour permettre la détermination des besoins et des priorités à l'échelle des collectivités ainsi que la mise sur pied de programmes culturellement appropriés. Les activités liées au RPNE dans les réserves ont été conçues différemment des activités du RPNE hors des réserves pour éviter le chevauchement des services, des programmes et des avantages qui sont déjà disponibles dans les réserves par l'entremise de programmes sociaux ou de santé. Par exemple, les provinces et les territoires ont utilisé le RPNE pour fournir des prestations additionnelles pour soins de santé; dans les réserves, toutefois, la plupart des résidents reçoivent ce type de prestations dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA) aux Premières Nations³. Dans les réserves, le recours au RPNE pour les prestations de soins de santé supplémentaires constituerait un chevauchement direct des mesures de soutien et ne permettrait donc pas l'emploi efficace des fonds gouvernementaux.

3 | Prestations fédérales administrées par Santé Canada pour les Indiens inscrits.



On trouve les cinq (5) catégories suivantes chez les Premières Nations vivant dans une réserve grâce à l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants d'AINC :

1. **garde d'enfants et garderies** – pour créer de nouveaux espaces consacrés aux soins à l'enfant et améliorer les garderies existantes, afin qu'un plus grand nombre de familles à faible revenu puisse avoir accès à des services de garderie à moindres frais.
2. **alimentation de l'enfant** – pour améliorer la santé et le bien-être des enfants de familles à faible revenu par des programmes fournissant des repas et des collations aux enfants et un enseignement aux parents sur les besoins nutritifs des enfants et la préparation des repas (p. ex. des cours sur les besoins nutritifs des enfants, des paniers alimentaires et des repas à l'école, dans les garderies, les groupes de jeu et les centres de soutien aux parents et aux enfants).
3. **soutien aux parents** – pour fournir des services d'intervention et de soutien précoce pour les parents ou tuteurs à faible revenu en assurant à leurs enfants un bon départ dans la vie (p. ex. programmes d'amélioration des compétences parentales, centres de consultation pour les parents et les enfants, cours sur le soutien entre parents et enfants, services de soutien pour les activités relatives aux devoirs et à l'enseignement, activités récréatives sportives pour les enfants).
4. **transition du domicile au travail** – pour fournir un soutien et des services pour réduire les obstacles à l'emploi (p. ex. transport, uniformes), ou dispenser de la formation pour augmenter le niveau de compétences des parents pour accroître leurs chances d'obtenir un emploi (p. ex. apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, séances de formation et formation en emploi, et programmes de travail d'été pour les jeunes).
5. **enrichissement culturel** – pour des projets d'enseignement de la culture traditionnelle, de groupes d'entraide et de soutien familial, de regroupement d'Aînés, d'enfants et de jeunes.

Pour un grand nombre de Premières Nations, la consultation avec la collectivité élargie représente une première étape importante pour cerner les lacunes des services et prioriser les activités avant de créer ou d'étendre les services de soutien pour les familles à faible revenu et leurs enfants; les projets couvrent une large gamme de services selon les besoins et les préférences exprimés par les collectivités mêmes. Cette flexibilité constitue une importante caractéristique de l'initiative de RPNE d'AINC, en ce qu'elle permet aux Premières Nations de mettre en œuvre des projets qui non seulement ont pour but de réduire les effets de la pauvreté chez les enfants, mais qui, de plus, sont culturellement significatifs et adaptés aux caractéristiques uniques de chaque collectivité.

Garde d'enfants et garderies

Les projets de garde d'enfants et de garderies ont pour principal but de créer ou de libérer de nouvelles places dans les garderies pour les enfants de familles à faible revenu dont les parents travaillent ou poursuivent un programme de formation. Quoique ces projets soient particulièrement axés sur la création de nouvelles places, ils peuvent aussi consister en des subventions visant à assumer une partie des coûts opérationnels des installations existantes, ce qui réduit les coûts directs pour les parents qui travaillent ou étudient. Une fois ces subventions approuvées, elles sont versées directement aux garderies.

Le tableau 1 illustre les dépenses liées au RPNE pour les projets de garde d'enfants et de garderies.

Tableau 1 : Distribution des dépenses liées au RPNE pour la garde d'enfants et les garderies, par région : 2008-2009

Région	Dépenses (\$)
Atlantique ¹	9 656,3
Québec	315 428,5
Ontario	210 200,0
Saskatchewan	567 590,8
Alberta	976 470,0
Columbia-Britannique	757 213,6
Yukon	89 679,0
Total	2 926 238,2

1 | Les chiffres de la région de l'Atlantique n'incluent que les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, puisque le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas recouvrer les fonds des programmes du RPN.

Exemple de projet : *Places en garderie au Le'lum'uy'lh*

L'objectif de ce programme mis en œuvre en Colombie-Britannique consistait à offrir du soutien pour la garde d'enfants afin d'encourager les parents à effectuer un retour au travail ou à l'école. Les parents recevant de l'aide financière pour participer aux projets de valorisation et de progrès social mis en œuvre par la collectivité se sont vu accorder la priorité absolue.

Dans le cadre du projet sur les nourrissons (de 0 à 3 ans), sept (7) bébés ont été considérés comme ayant des parents participant à des projets de valorisation et de progrès social. Cinq (5) enfants âgés de 3 à 5 ans et un (1) enfant plus âgé ont participé au programme de garde après l'école. Les parents ont pu bénéficier de ce projet du RPNE non seulement en obtenant des services de garde pour leurs enfants, mais également en gagnant l'accès à des stratégies de soutien pour la croissance de leur enfant. Le centre de garde Le'lum'uy'lh a également mis en œuvre un programme culturel permettant de découvrir la langue et d'être exposé à la culture Hul'qumi'num.

L'annexe B de ce rapport souligne des exemples supplémentaires de projets de garde d'enfants et de garderie financés en grande partie ou exclusivement par le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants d'AINC.

Alimentation de l'enfant

Les activités de cette catégorie comprennent des projets qui visent à offrir des services de soutien pour la santé nutritionnelle et le bien-être des enfants provenant de familles à faible revenu. Par exemple, les projets du RPNE relatifs à la nutrition de l'enfant peuvent contribuer à fournir des repas et des collations aux enfants, à livrer des paniers alimentaires chez les familles à faible revenu ou à éduquer les parents sur la préparation des repas et les besoins nutritifs des enfants. Les activités de cette catégorie peuvent également contribuer à financer les camps d'été, les paniers de Noël, les banques alimentaires et les cuisines communautaires.

Le tableau 2 illustre les dépenses de la RPNE pour les projets sur l'alimentation de l'enfant.

Tableau 2 : Distribution des dépenses du RPNE pour les activités d'alimentation de l'enfant, par région : 2008-2009

Région	Dépenses (\$)
Atlantique ¹	266 420,8
Québec	1 140 247,8
Ontario	4 773 500,0
Saskatchewan	4 729 712,2
Alberta	2 468 220,0
Columbie-Britannique	2 411 523,8
Yukon	108 122,5
Total	15 897 747,1

1 | Les chiffres de la région de l'Atlantique n'incluent que les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, puisque le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas recouvrer les fonds des programmes du RPN.

Exemple de projet : *Programme des petits déjeuners de l'école Jimmy Sandy Memorial*

L'école Jimmy Sandy Memorial, située dans la région du Québec, se trouve dans la collectivité de Kawawachikamach. Elle compte certains étudiants provenant de la collectivité de Schefferville qui doivent parcourir 15 km en autobus pour se rendre à l'école, mais la majorité des étudiants s'y rendent à pied, même en hiver. L'école a été construite en 1985 après la naissance de la collectivité de Kawawachikamach, à la suite de la signature de la Convention du Nord-Est québécois. L'école Jimmy Sandy Memorial compte près de 270 élèves, de la prématernelle à la cinquième année. De la prématernelle à la deuxième année, la langue d'enseignement est le Naskapi. L'enseignement en anglais commence en troisième année et se poursuit jusqu'en cinquième année. L'enseignement en naskapi fait également partie du programme d'éducation entre la troisième année et le troisième secondaire.

En 2008-2009, plus de 250 enfants naskapis ont bénéficié du programme de petits déjeuners de l'école Jimmy Sandy Memorial. Le RPNE d'AINC a offert un financement de 6 799 \$ pour compenser les coûts engendrés par le programme et fournir un petit déjeuner à des enfants de la première à la cinquième année.

L'annexe B de ce rapport fournit des exemples supplémentaires de projets sur l'alimentation des enfants financés en grande partie ou exclusivement par le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants d'AINC.



Soutien aux parents

Les activités de cette catégorie touchent des projets et l'élaboration de programmes conçus pour offrir du soutien aux parents à faible revenu et les armer de compétences pour s'assurer que leurs enfants bénéficient d'un bon départ dans la vie. Il peut s'agir de programmes d'aide aux devoirs, de projets d'évaluation du développement, de haltes-garderies pour les parents et de formation relative aux compétences parentales. Tous ces projets fournissent des occasions d'aider les enfants dans leur maturité scolaire et leur aptitude à apprendre. Ils procurent aussi aux parents et aux tuteurs d'enfants plus de chances de participer pleinement à la vie communautaire.

Le tableau 3 illustre les dépenses liées au RPNE pour les projets visant à offrir du soutien aux parents.

Région	Dépenses (\$)
Atlantique ¹	1 588 848,2
Québec	224 521,3
Ontario	1 962 900,0
Saskatchewan	1 536 456,4
Alberta	2 525 790,0
Columbie-Britannique	2 005 405,4
Yukon	86 800,0
Total	9 930 721,3

1 | Les chiffres de la région de l'Atlantique n'incluent que les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, puisque le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas recouvrer les fonds des programmes du RPN.

Exemple de projet : *Le Tlingit Family Learning Centre*

Le Tlingit Family Learning Centre (TFLC) fournit des soins de santé aux enfants suivant une importante composante culturelle, ainsi que du soutien aux parents. Ce projet communautaire en Alberta fait également une priorité de fournir des aliments nutritifs.

Les programmes élaborés par le TFLC contribuent à préparer les enfants à leur entrée à l'école et abordent tout obstacle d'apprentissage auquel ils pourraient être confrontés. On apprend aux enfants la langue Tlingit et on leur fournit des aliments nutritifs sur une base quotidienne. Au cours de l'exercice 2008-2009, les parents recevant l'aide du TFLC se sont vu offrir un livre de recettes d'aliments nutritifs que leurs enfants ont aimés dans les repas offerts par le TFLC, et ont également été invités à joindre les enfants et le personnel durant les dîners. Un grand nombre d'entre eux y ont pris part sur une base régulière, une expérience qui a plu aux enfants et aux parents.

D'autres exemples de projets de soutien aux parents financés en tout ou en partie par l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale de AINC pour enfants sont fournis à l'annexe B.

Transition domicile-travail

Les activités de cette catégorie se concentrent sur des projets visant à aider les familles à s'intégrer au marché du travail ou à y demeurer. Les fonds du RPNE contribuent à réaliser des activités visant à réduire les obstacles à l'emploi en fournissant, par exemple, une aide au niveau de frais de déplacement, d'uniformes et d'autres coûts liés à l'emploi. Les activités comprennent également des projets et des programmes visant à renforcer les niveaux de compétences, comme des projets de travail d'été pour les étudiants, de la formation axée sur des compétences générales de travail, l'accès à des cours de formation sur le commerce et les affaires, des stages, des ateliers d'artisanat et des programmes de renforcement des compétences personnelles qui peuvent améliorer les perspectives d'emploi.

Le tableau 4 illustre les dépenses liées au RPNE des projets de transition entre le domicile et le travail.

Tableau 4 : Distribution des dépenses liées au RPNE des projets de transition entre le domicile et le travail, par région : 2008-2009

Région	Dépenses (\$)
Atlantique ¹	597 012,0
Québec	1 044 911,0
Ontario	790 800,0
Saskatchewan	15 166 471,1
Alberta	2 204 150,0
Columbie-Britannique	1 117 214,3
Yukon	86 800,0
Total	21 007 358,4

1 | Les chiffres de la région de l'Atlantique n'incluent que les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, puisque le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas recouvrir les fonds des programmes du RPN.

Exemple de projet : *Première Nation de White Bear – Améliorer la qualité de vie de nos membres*

Dans le cadre de la catégorie d'activités du RPNE concernant les projets de transition domicile-travail, la Première Nation de White Bear, en Saskatchewan, ont élaboré une stratégie de trois ans visant à aider les familles à acquérir les compétences, les habiletés, les connaissances et la confiance nécessaires pour trouver un emploi ou pour effectuer un retour aux études. De façon à atteindre cet objectif, la première année de l'élaboration du projet a été consacrée à former des animateurs en aptitudes personnelles qui sont membres de la Première Nation. Après avoir réussi l'étape de six semaines consistant à « former les formateurs » du projet **Améliorer la qualité de vie de nos membres**, les animateurs ont offert :

- deux (2) séances de groupe pour l'élaboration du programme sur les compétences de vie destinées aux membres. Chaque séance s'est déroulée sur une période de six (6) semaines;
- des modules pour les étudiants adultes;
- des modules pour les étudiants du secondaire;
- des modules pour les prestataires de l'aide au revenu;
- des ateliers pour bâtir des familles en santé et de gestion du bien-être.

Le montant total des fonds du RPNE pour ce projet a été de 109 730 \$. Environ 30 familles et 58 enfants ont pu en bénéficier.

D'autres exemples de projets de transition domicile-travail financés en tout ou en partie par le réinvestissement de la PNE se trouvent à l'[annexe B](#).

Enrichissement culturel

Par la participation à des activités culturelles, le fait qu'une personne éprouve un sentiment de fierté envers son patrimoine aide à accroître sa confiance en elle et son bien-être général⁴. Il a été démontré qu'en renouant avec les pratiques traditionnelles, les enfants renforcent leur confiance en eux. Le soutien accordé à l'enrichissement culturel est important étant donné que l'acquisition d'une identité culturelle positive contribue à favoriser la résilience de la collectivité et la capacité à se remettre d'une épreuve⁵. Une solide confiance en soi et une bonne estime de soi, ainsi qu'une forte résilience, contribuent à la productivité et à l'employabilité à long terme.

Grâce au financement du RPNE en 2008-2009, les Premières Nations ont mis en œuvre une gamme étendue de projets d'enrichissement culturel et de programmes. Ces projets à saveur culturelle comprenaient des activités d'alphabétisation estivales, la création de centres jeunesse, des activités de groupe pour les Aînés, les enfants et les jeunes, de même que la prestation d'activités de soutien pour les familles et les collectivités : aptitudes à la vie quotidienne, enseignement de la culture traditionnelle (p. ex. langue, art, musique et contes), festivités, projets d'aide pour les jeunes, formation en gestion financière, groupes d'entraide ou programmes d'échange culturel.

Le tableau 5 illustre les dépenses du RPNE pour les projets d'enrichissement culturel.

Région	Dépenses (\$)
Atlantique ¹	0,0
Québec	739 361,3
Ontario	2 241 100,0
Saskatchewan	2 848 220,5
Alberta	1 848 460,0
Columbie-Britannique	1 530 426,8
Yukon	89 679,0
Total	9 297 247,6

1 | Les chiffres de la région de l'Atlantique n'incluent que les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, puisque le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas recouvrer les fonds des programmes du RPN.

Exemple de projet : Nation Oneida – Programme culturel

La Première Nation Oneida est située à 40 kilomètres au nord-est de London, en Ontario. La collectivité est accessible par la route à longueur d'année. Environ 2 110 membres vivent dans la réserve.

Le budget du RPNE accordé à la Nation Oneida en 2008-2009 a été de 321 800 \$ ce qui a permis à Oneida d'offrir un grand nombre de projets de RPNE. L'un des projets ayant remporté le plus de succès a été le programme d'activités culturelles. Ce programme a été élaboré et administré par l'école primaire Standing Stone. En 2008-2009, le coût total du projet s'est élevé à 13 000 \$.

L'objectif du programme d'activités culturelles était de fournir des activités culturelles au plus grand nombre d'enfants possible provenant de familles qui dépendent de l'aide sociale. Dans le cadre du programme d'activités culturelles des Oneida financé par le RPNE, un grand nombre d'activités destinées aux enfants ont été offertes, y compris l'enseignement de valeurs traditionnelles (Terre-Mère), de la langue, ainsi que des programmes culturels

4 | La revitalisation culturelle joue un rôle important dans la vie des familles et des collectivités autochtones contemporaines; les pratiques de restauration ont pour effet de rassembler les personnes dans la restauration de leur identité, ce qui donne également lieu à un aspect qui contribue au bien-être général des Autochtones [Restoule, J.P. (2008). *The values carry on : Aboriginal identity formation of the urban-raised generation*. *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 3(2), no 3 (2005), p. 15-33].

5 | La revitalisation culturelle commence à donner de l'espoir aux peuples autochtones, étant donné qu'elle joue un rôle dans le renforcement de la résilience des personnes, familles et collectivités [McKay, S. and Thomas-Prokop, S. (2007). *Identity, community, and resilience : The transmission of values project*. In I. Brown, F. Chaze, D. Fuchs, J. Lafrance, S. McKay et S. Thomas-Prokop (Eds.), *Putting a Human Face on Child Welfare : Voices from the Prairies* (p. 25-57). Prairie Child Welfare Consortium et Centre of Excellence for Child Welfare].

et des sorties scolaires culturelles. À titre de sortie scolaire, un voyage aux territoires d'origine à Oneida, dans l'État de New York, a été organisé. Au cours de ce voyage, les étudiants ont pu connaître les enseignements traditionnels et interagir avec des groupes de même origine. Ces activités contribuent à l'acquisition d'un sentiment de fierté à l'égard du patrimoine chez les enfants provenant de familles à faible revenu qui éprouvent souvent un faible sentiment de confiance en eux et d'estime de soi.

L'ensemble des élèves a participé à des activités culturelles sur la langue, l'art et l'artisanat traditionnels qui leur ont été bénéfiques sur les plans culturel et personnel. Des Aînés et des membres de la collectivité ont dispensé de l'enseignement traditionnel en milieu scolaire, encourageant ainsi les jeunes à rester forts au sein de leur vie quotidienne. Les familles à faible revenu ont pu bénéficier du partage des expériences vécues par leur enfant, ce qui a contribué à renforcer la cohésion de la famille.

Selon Gwen Lavalley, directrice de l'école primaire de Standing Stone, l'ensemble des activités culturelles mises en œuvre grâce au RPNE a contribué à soutenir le programme d'études en fournissant des expériences éducatives enrichissantes. Ces expériences ont donné de la valeur à leur culture et ont établi des liens entre le programme d'études et la vraie vie. Le projet a également été bénéfique pour les membres du personnel, qui ont grandi sur les plans personnels et professionnels, les rendant aptes à renforcer leur approche d'enseignement au sein de la classe.

D'autres exemples de projets d'enrichissement culturel financés en tout ou en partie par le RPNE se trouvent à l'[annexe B](#).

Résumé : Total des dépenses par secteur d'activité

Le montant des fonds de réinvestissement disponibles pour chaque Première Nation est calculé par région et découle d'une combinaison des niveaux d'affectation historiques et de développements au niveau des approches de la PNE dans les provinces/territoires de références (voir l'annexe B). Souvent, le financement accordé aux petites collectivités n'est pas énorme, mais l'autorité administratrice locale peut multiplier les retombées des fonds de réinvestissement en jumelant ceux-ci à des fonds d'autres sources, comme le financement des services de garderie, les revenus généraux de la bande ou le financement des programmes de création d'emploi. Dans de nombreux cas, des partenariats de financement ont aussi été conclus avec d'autres programmes exécutés dans les collectivités autochtones, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, la Fondation autochtone de guérison et l'Initiative de formation à l'emploi.

Étant donné que la garde d'enfants, l'aide sociale et les autres programmes sociaux sont de compétence provinciale, les différences entre les montants des fonds versés par le RPNE dans chaque secteur d'activité peuvent refléter dans une grande mesure la disponibilité relative (ou le manque de disponibilité) de ces services dans le régime de compétence provinciale ou territoriale⁶. En conséquence, il ne faut pas considérer que les données relatives aux dépenses dans les secteurs d'activité sont directement comparables d'une région à l'autre. Le besoin pour des soutiens particuliers variera entre les régions, étant donné qu'il sera influencé par l'ensemble des programmes sociaux provinciaux et territoriaux offerts.

Le tableau 6, ci-dessous, montre les réinvestissements de la PNE dans chaque secteur d'activité, par région. En grande partie à cause des fonds accordés à la Saskatchewan par AINC, la transition domicile-travail présentait le plus haut taux de réinvestissement de la PNE en 2008-2009, sollicitant à elle seule 21 007 358 \$ (36 %) du total national des réinvestissements. Le secteur d'activité ayant sollicité le deuxième réinvestissement le plus élevé est l'alimentation de l'enfant, qui a engendré des dépenses de 15 897 747 \$ (28 %), suivi par le soutien aux parents à 9 930 721 \$ (15 %), l'enrichissement culturel à 9 297 248 \$ (16 %) et la garde d'enfants et les garderies à 2 926 238 \$ (4,8 %). Les pourcentages sont indiqués dans le tableau suivant :

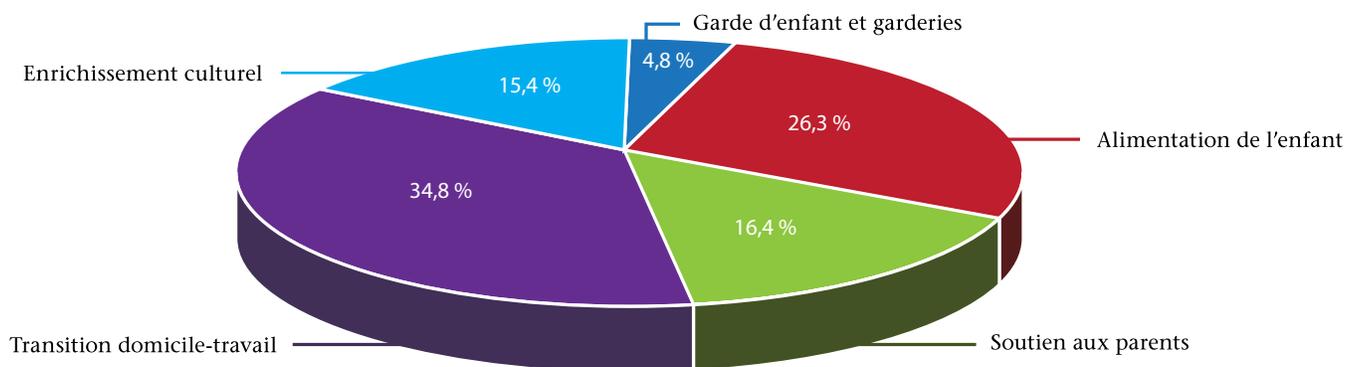
6 | Par exemple, il est à peu près inutile d'utiliser les fonds du RPNE pour des projets de transition du domicile au travail en Ontario parce que les Premières Nations ont directement accès à la plupart des services de ce genre par l'entremise du volet d'aide à l'emploi du programme d'aide sociale de la province, « Ontario au travail ».

Tableau 6 : Dépenses du RPNE (en milliers de dollars), par secteur d'activité, et selon le pourcentage du total des fonds de réinvestissement, par région : 2008-2009

2008-2009	Garde d'enfants et garderies	Alimentation de l'enfant	Soutien aux parents	Transition domicile-travail	Enrichissement culturel	(Autres enveloppes)	Total
Atlantique ¹	9 656 0,4 %	266 420 10,8 %	1 588 848 64,5 %	597 012 24,3 %	0,0 0,0 %		2 461 936 100 %
Québec	315 428 9,1 %	1 140 247 32,9 %	224 521 6,5 %	1 044 911 30,2 %	739 361 21,3 %		3 464 470 100 %
Ontario	210 200 2,1 %	4 773 500 47,8 %	1 962 900 19,7 %	790 800 7,9 %	2 241 100 22,5 %		9 978 500 100 %
Saskatchewan	567 591 2,3 %	4 729 712 19,0 %	1 536 456 6,2 %	15 166 471 61,0 %	2 848 221 11,5 %		24 848 451 100 %
Alberta	976 470 9,7 %	2 468 220 24,6 %	2 525 790 25,2 %	2 204 150 22,0 %	1 848 460 18,5 %		10 023 090 100 %
Columbie-Britannique	757 213 9,7 %	2 411 524 30,8 %	2 005 405 25,6 %	1 117 214 14,3 %	1 530 427 19,6 %		7 821 783 100 %
Yukon	89 679 5,0 %	108 122 6,0 %	86 800 4,8 %	86 800 4,8 %	89 679 5,0 %	1 338 300 74,4 %	1 799 380 100 %
Total	2 926 238 4,8 %	15 897 747 26,3 %	9 930 721 16,4 %	21 007 358 34,8 %	9 297 247 15,4 %	1 338 300 2,3 %	60 397 612 100 %

1 | Les chiffres pour la région de l'Atlantique englobent les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard seulement, étant donné que le Nouveau-Brunswick ne récupère pas de fonds pour les programmes financés par le RPNE.

Figure 1 : Pourcentage du total des réinvestissements de la PNE, par secteur d'activité, en 2008-2009



1 | Les chiffres ne comprennent pas les fonds des enveloppes additionnelles.

Responsabilité et surveillance

Les projets de réinvestissement des Premières Nations doivent correspondre au but principal du partenariat fédéral/provincial/territorial établi pour la PNE, but qui consiste à réduire l'ampleur et les effets de la pauvreté chez les enfants. AINC est tenu de vérifier si toutes les exigences en matière de rapport sont respectées, en particulier en ce qui a trait à la production de résultats positifs au moyen des fonds investis dans les projets. À cette fin, le Ministère évalue périodiquement l'initiative de RPNE.

Afin de favoriser l'administration saine et efficace des initiatives, le Ministère a rédigé le Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports à l'intention des administrateurs de projets de réinvestissement de la PNE des Premières Nations. Ce guide décrit : 1) les étapes prévues dans la planification et le traitement des propositions, y compris l'accès au financement, les rôles et les responsabilités du personnel, la rédaction de la proposition, une liste de vérification relative à la proposition et la présentation de la proposition; 2) les exigences redditionnelles, y compris les délais de présentation des rapports; et 3) l'information générale sur l'initiative de RPNE. Le Guide contient également un modèle de proposition⁷.

L'information relative aux activités et aux résultats forme une part importante du processus de gestion du programme parce qu'ils fournissent une rétroaction de la part des Premières Nations relativement aux innovations, aux difficultés éprouvées et à d'autres aspects des projets de RPNE. Tous les échelons sont tenus de rendre compte officiellement des extrants et des résultats⁸. Les administrateurs de projets rendent compte formellement de toutes les activités découlant du réinvestissement. Les rapports annuels renferment les titres de projets et de courtes descriptions où sont décrits le but, les activités, l'échéancier et les ressources utilisées dans le cadre des projets lors de l'exercice. Les rapports comprennent également des descriptions des extrants et des réalisations de l'exercice financier, dont le nombre de personnes ayant bénéficié du projet. Le rapport sommaire annuel des activités de réinvestissement présenté par les régions à l'administration centrale d'AINC s'appuie sur ces rapports des Premières Nations.

Pour leur part, les rapports régionaux servent de base pour la rétroaction du Ministère présentée dans le rapport annuel fédéral/provincial/territorial destiné aux ministres responsables des services sociaux.

Le rapport d'étape sur le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations, produit annuellement, est transmis aux Premières Nations, aux bureaux régionaux d'AINC, aux gouvernements provinciaux et territoriaux et au grand public afin d'informer les diverses parties concernées des réalisations d'AINC et des Premières Nations, permises par l'utilisation du mécanisme de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants pour créer et administrer des services destinés aux parents à faible revenu et à leurs enfants.

En 2008-2009, les projets de RPNE des Premières Nations sont venus en aide à un bon nombre de familles et d'enfants de chaque région participante. Cependant, c'est chose admise, les données sur ce sujet s'appuient sur un comptage multiple des participants. Quoique les coordonnateurs de projets de RPNE fassent leur possible pour dénombrer avec exactitude les enfants et les adultes qui participent à chaque projet, le problème de comptage multiple des bénéficiaires est amplifié parce qu'il arrive que plus d'un projet de RPNE soit exécuté dans une collectivité au même moment. Par exemple, si le même enfant participe à trois projets de RPNE différents, il est possible qu'il soit compté (et comptabilisé) comme trois enfants. Les régions et l'administration d'AINC ont commencé à réviser l'instrument de collecte de données de l'initiative de RPNE afin de réduire le problème de comptage multiple des participants.

Tableau 7 : Nombre de familles et d'enfants qui ont bénéficié des projets de RPNE en 2008-2009

Région	Nombres de familles	Nombres d'enfants
Atlantique	795	1 600
Québec	6 046	11 569
Ontario	10 863	18 431
Saskatchewan	53 444	105 906
Alberta	32 969	34 731
Columbia-Britannique	20 303	34 592
Yukon	221	385
Total	124 641	207 214

7 | On peut trouver ce guide sur le site suivant : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100035156>.

8 | Il existe certaines exceptions s'appliquant aux Premières Nations qui sont principalement financées par des ententes globales de financement pluriannuel. Certains accords pluriannuels n'exigent pas de rapports distincts sur les activités de RPNE. Toutefois, de nombreuses Premières Nations qui reçoivent un financement global choisissent d'elles-mêmes de rendre compte de leurs activités de RPNE.

5 | Observations et conclusions

Retombées pour les familles et les enfants

Pendant l'exercice 2008-2009, on s'est largement servi du RPNE pour lutter contre la pauvreté chez les enfants dans les collectivités des Premières Nations. Bien que les niveaux de financement aient varié au cours des années (ce qui est prévisible en raison des mécanismes de réinvestissement du SPNE), les nombres d'enfants et de familles qui en ont bénéficié continuent d'augmenter.

Le tableau 8 rend compte des dépenses liées au RPNE effectuées depuis le début de l'initiative, en 1999-2000, jusqu'en 2008-2009. Depuis le lancement du RPNE, les Premières Nations de tout le pays y ont participé en grand nombre.

Tableau 8 : Réinvestissements (en milliers de dollars) de la PNE chez les Premières Nations, par région, de 1998-1999 à 2008-2009

Région	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	Total	
Atlantique ¹	2 100,0	3 000,0	1 548,6	991,4	757,1	3 908,3	2 573,9	2 044,2	2 186,1	2 461,9	22 571,5	
Québec	8 539,5	8 539,5	8 539,5	8 160,7	6 202,0	3 314,6	3 134,1	3 044,9	3 360,1	3 464,5	63 123,6	
Ontario	3 500,0	5 217,5	7 355,3	8 118,1	7 343,8	8 856,0	9 168,3	9 116,8	9 700,5	9 978,5	81 055,3	
Manitoba ²	8 400,0	7 785,6	5 322,1	3 209,1	1 763,9	0	0	0	0	0	30 780,7	
Saskatchewan	8 600,0	11 440,8	15 391,7	16 851,4	18 815,5	19 763,2	22 709,6	21 180,1	24 015,0	24 848,5	188 015,3	
Alberta	7 000,0	9 667,2	8 566,1	9 756,7	10 173,9	9 422,7	10 079,8	9 283,4	9 562,5	10 023,1	95 235,4	
Columbie-Britannique	3 470,0	4 324,0	4 174,1	5 972,9	6 268,5	6 918,8	6 603,6	6 490,6	7 214,5	7 821,8	61 558,8	
Yukon	300,0	264,1	341,1	488,5	438,5	564,5	344,9	720,0	447,1	1 799,4	5 908,1	
Total partiel	41 909,5	50 238,7	51 238,5	53 548,8	51 763,2	52 748,1	54 614,7	51 880,0	56 485,8	59 059,3	546 910,8	
Enveloppe d'investissement supplémentaire ³	YK	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	702,3	0	1 338,3	3 960,6
	SK	8 100,0	3 799,2	5 522,9	2 198,8	1 173,8	2 139,0	3 193,7	0	0	0	33 367,4
Total du RPNE	50 249,5	54 277,9	57 001,4	55 987,6	53 177	55 127,1	58 048,4	52 660,0	57 188,1	60 397,6	584 238,8	

- 1 | Le Nouveau-Brunswick n'est pas compris dans ces données étant donné que cette province ou région ne récupère pas le SPNE (le SPNE est versé directement aux familles), le financement offert grâce au RPNE n'est donc pas disponible.
- 2 | Depuis janvier 2004, au Manitoba, les fonds de réinvestissement ne sont plus disponibles étant donné que les prestations pour enfants sont versées directement aux familles.
- 3 | AINC fournit des fonds pour rembourser la portion des prestations intégrées pour enfants versée par les provinces ou les territoires aux familles vivant dans les réserves.



Les types d'activités et le pourcentage des fonds offerts dans les collectivités des Premières Nations ont varié considérablement depuis 2000-2001. Ces variations sont observables non seulement dans les sommes consacrées à chaque région, mais aussi, comme le montre le tableau 9, dans les fonds affectés aux divers genres d'activités. En 2008-2009, les montants accordés aux secteurs d'activités visés par la transition domicile-travail et l'aide financière pour l'alimentation de l'enfant étaient les plus élevés, et c'est ainsi depuis 2005-2006. Auparavant, l'activité des projets de RPNE semblait axée sur les projets favorisant l'enrichissement culturel.

Tableau 9 : Montants (en milliers de dollars) du RPNE, par secteur d'activité, pour les exercices 2000-2001 à 2008-2009

Secteur d'activité	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Garde d'enfants et garderies	617,0	813,7	984,2	865,8	2 323,4	3 246,3	3 260,8	3 561,0	2 926,2
Alimentation de l'enfant	5 002,7	6 971,8	7 053,3	5 111,3	12 459,1	12 761,8	13 859,6	14 825,6	15 897,7
Soutien aux parents	3 463,2	1 288,9	947,3	1 750,0	4 994,8	12 584,2	7 616,6	8 945,7	9 930,7
Transition domicile-travail	5 078,5	5 738,5	7 900,2	8 886,0	17 508,7	17 102,6	19 936,8	21 498,7	21 007,4
Enrichissement culturel	8 821,5	19 219,4	18 971,5	12 491,3	15 462,1	8 919,3	7 206,2	7 654,8	9 297,3
Total partiel	22 982,9	34 032,3	35 856,5	29 104,4	52 748,1	54 614,2	51 880,0	56 485,8	59 059,2
Enveloppe supplémentaire	4 039,2	5 762,9	2 438,8	1 413,8	2 379,0	3 433,7	780,0	702,3	1 338,3
Total	27 022,1	39 795,2	38 295,3	30 518,2	55 127,1	58 047,9	52 660,0	57 188,1	60 397,6



Bienfaits de l'initiative pour les Premières Nations

Depuis le début de l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, de nombreux bienfaits en ont directement ou indirectement découlé, et ils ont profité aux enfants et aux familles participantes des collectivités des Premières Nations :

- La flexibilité du RPNE a permis aux Premières Nations d'établir leurs besoins et leurs priorités en s'attaquant aux problèmes sociaux, économiques et liés à la santé.
- Le financement permet aux Premières Nations de réaffecter les ressources aux services afin d'améliorer les conditions de vie des parents à faible revenu et de leurs enfants, ce qui leur permet de participer plus activement aux activités socioéconomiques et culturelles de la collectivité.
- La gestion des projets financés par le réinvestissement de la PNE profite aux gouvernements et aux organismes des Premières Nations parce qu'elle encourage les initiatives communautaires et permet leur élaboration, en plus de favoriser la prise de décision. Les dirigeants et les administrateurs locaux ont acquis des connaissances et des compétences qu'ils peuvent ensuite appliquer à d'autres tâches et entreprises afin d'améliorer leurs collectivités.
- Les activités d'enrichissement culturel, comme la sensibilisation aux traditions et aux valeurs socioéconomiques et culturelles des collectivités, stimulent le sentiment de fierté culturelle et l'estime personnelle, ce qui peut entraîner une plus grande employabilité des membres des collectivités.
- Les projets exemplaires présentés illustrent des efforts communautaires qui ont permis de rapprocher les parents et les enfants, ce qui, à moyen, à long et à court terme, contribue à renforcer les liens au sein des familles et des collectivités tout en offrant des possibilités de mentorat et une continuité culturelle entre les générations.

Les Premières Nations et le gouvernement du Canada continuent à collaborer pour atteindre ce but commun : améliorer la qualité de vie des peuples autochtones. Les bienfaits qui résultent du RPNE pour les enfants de familles à faible revenu des Premières Nations de tout le pays constituent un important aboutissement de cet effort commun.

6 | Annexe A : Modèles de réinvestissement provinciaux, territoriaux et des Premières Nations

Dans le cadre de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE), le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) a été mis sur pied afin que les provinces et territoires (et, par conséquent, les Premières Nations) puissent réduire leurs contributions à l'assurance sociale versée aux familles d'un montant pouvant aller jusqu'au montant total du SPNE sans amputer le revenu général des familles, et ce, de façon à réaliser des économies sur l'aide sociale.

Conformément aux modalités du cadre de gestion et de responsabilité de la PNE, les provinces et territoires qui choisissaient de « récupérer » le SPNE devaient investir toutes les économies subséquentes dans des programmes de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE). Toutefois, les provinces et territoires pouvaient aussi décider de verser le plein montant du SPNE aux familles, mais parce qu'ils ne récupéraient pas le SPNE, n'avaient alors aucuns fonds à réinvestir.

Les provinces et territoires peuvent récupérer le SPNE en recourant à l'un de trois mécanismes. Pour les programmes des Premières Nations, les bureaux régionaux d'AINC (qui se trouvent au sein des mêmes frontières géographiques que les provinces/territoires) ont recours au mécanisme de récupération de la province ou du territoire de référence⁹.

Les détails de chacun des modèles de réinvestissement (c.-à-d. les trois méthodes de récupération du SPNE et le modèle de non-récupération) sont présentés ci-dessous.

1. Compensation de l'aide sociale

Dans le cadre de cette approche, les prestations pour enfants continuent à faire partie du régime d'aide sociale, mais les provinces et territoires (et, par conséquent, les Premières Nations) déduisent le SPNE à titre de revenu non gagné ou réduisent leur taux d'aide au revenu d'un montant allant jusqu'au total du SPNE. Dans le cas d'une déduction sur un revenu non gagné, les bénéficiaires de l'aide sociale voient leur chèque d'aide sociale directement amputé d'un montant pouvant aller jusqu'au total de leur prestation mensuelle de SPNE. Il s'agit de la méthode utilisée à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Dans le cas d'une réduction du taux d'aide au revenu, les bénéficiaires de l'aide sociale ne voient aucune déduction prélevée directement sur leur chèque d'aide sociale. On a plutôt soustrait un montant allant jusqu'au total du SPNE au montant d'aide sociale dont ils bénéficient. L'Alberta utilise cette approche.

2. Intégration des prestations pour enfants (avec rajustement)

La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont recours à l'approche d'intégration des prestations pour enfants (avec rajustement).

Dans le cadre de cette approche, le programme d'aide sociale a été restructuré en retirant du régime les prestations de base pour enfants. Au moment de

⁹ | AINC dans la région du Québec constitue l'exception. Puisque le Québec calcule la répartition des subventions pour les services aux enfants de familles à faible revenu sans mécanisme de PNE, le bureau régional d'AINC fonde le montant des fonds provenant du RPNE aux Premières Nations sur les montants antérieurement attribués, dans le but de fournir suffisamment de financement pour assurer des normes de service comparables à celles des autres provinces.



la restructuration, grâce aux économies réalisées par la réduction des prestations d'aide sociale, les provinces et territoires ont été en mesure d'investir un montant allant jusqu'au montant total du SPNE dans les projets du RPNE; le reste des économies a été remis à l'Agence du revenu du Canada pour payer les familles dans le cadre de la portion provinciale-territoriale des prestations intégrées pour enfants¹⁰.

En vertu de ce modèle, les augmentations subséquentes du SPNE sont déduites des contributions provinciales ou territoriales aux prestations intégrées pour enfants. Les économies réalisées aux échelles provinciales ou territoriales dues au régime peuvent être réinvesties dans des projets du RPNE (c.-à-d. que lorsque le SPNE augmente, les subventions disponibles pour le RPNE augmentent en conséquence); la province ou le territoire peut également choisir de « bloquer » le montant en vue de réinvestir ultérieurement au moment de la restructuration.

3. Intégration des prestations pour enfants (sans rajustement)

Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont recours à l'approche d'intégration des prestations pour enfants (sans rajustement), alors que le Québec, qui ne participe pas à l'initiative PNE, a adopté une approche similaire dans le cadre de son propre régime de prestation pour enfants.

Dans le cadre de cette approche, le programme d'aide sociale a été restructuré en retirant du régime les prestations de base pour enfants. Grâce aux économies réalisées par la réduction des prestations d'aide sociale, les provinces et territoires ont été en mesure d'investir un montant allant jusqu'au montant total du SPNE dans les projets du RPNE; le montant restant a été remis à l'Agence du revenu du Canada dans le but de le verser aux familles en tant que portion provinciale-territoriale des prestations intégrées pour enfants.

En vertu de cette approche, les augmentations subséquentes du SPNE ne sont pas déduites des contributions provinciales ou territoriales aux prestations intégrées pour enfants (c.-à-d. que lorsque le SPNE augmente, les subventions disponibles pour le RPNE n'augmentent pas nécessairement).

4. Aucun réinvestissement

Quelques provinces et territoires ont choisi de ne pas récupérer les versements de SPNE par l'entremise de leurs programmes d'aide sociale ni par des rajustements à un régime provincial-territorial applicable de prestations pour enfants. Dans ces provinces et territoires, les familles conservent le montant total de leur SPNE admissible. Il n'y a donc, pas de subvention disponible pour les projets de RPNE dans ces régions. Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont adopté cette approche.

10 | Une prestation intégrée pour enfants fournie par la province ou le territoire, combinée à la PFCE du gouvernement fédéral et aux prestations pour enfants du SPNE, payés ensemble à l'aide d'un chèque versé aux familles admissibles.

7 | Annexe B : Autres exemples de réussite de projets de Réinvestissement de la Prestation nationale pour les enfants des Premières Nations

Les projets présentés ci-après font montre d'autres expériences réussies partagées par les administrateurs de projets du Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE).

Région du Québec

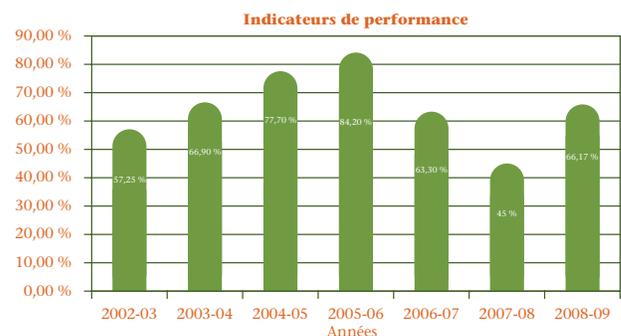
Entreprise d'entraînement d'Opitciwan – Transition du domicile au travail

Cet organisme propose divers projets de travail à des clientèles ciblées, et défavorisées sur le plan de l'emploi. Elles peuvent être, entre autres, sous-scolarisées et posséder peu d'expérience de travail. Contrairement à une entreprise d'insertion, l'entreprise d'entraînement donne accès au marché du travail à un plus grand nombre de participants à des coûts moindres. De plus, elle propose de nombreuses possibilités de type d'emploi dans le cadre de plusieurs projets qui exigent des habiletés différentes, favorisent le choix d'un emploi qui tient compte des besoins, intérêts et habiletés de chaque individu. L'entreprise d'entraînement mise essentiellement sur l'acquisition de compétences génériques, l'exploration d'un travail en lien avec ses intérêts, et l'autonomie de l'individu pour se prendre lui-même en charge par rapport à l'emploi. En fonction du profil individuel, l'intervenant(e) en développement de l'employabilité travaille avec l'individu pour qu'il atteigne ses objectifs professionnels. Ainsi, la personne pourra travailler dans un des projets de l'entreprise d'entraînement, mais aussi, elle pourra, dans des secteurs ou entreprises d'Opitciwan, faire un stage d'exploration ou de choix de carrière, un stage d'intégration en emploi, un stage de formation en emploi, trouver un emploi à long terme, retourner aux études, etc.

Clientèle visée :

- Jeunes prestataires de moins de 25 ans (non étudiant et sans emploi)
- Femmes
- Personnes à statut précaire par rapport à l'emploi
- Prestataires de la Sécurité du revenu

Ci-dessous, vous trouverez, pour chaque année, le pourcentage de clients qui ont respecté leur contrat, trouvé un emploi ou sont retournés aux études. Il s'agit de personnes qui ont quitté la sécurité du revenu et qui n'y retourneront pas à court terme.



Valorisation sociale – Soutien aux parents

Le programme de valorisation sociale de la communauté de Lac Simon vise trois objectifs :

1. Améliorer chez les parents, la connaissance des soins qu'ils doivent prodiguer à leurs enfants : discussion avec des personnes-ressources; présentation de témoignages par des personnes clés (parents, Aînés...); organiser des ateliers thématiques : routine à instaurer, discipline, sommeil, importance du père, budget.

2. Travailler à l'amélioration des habiletés parentales : tenue d'ateliers qui répondent aux besoins identifiés; messages radiophoniques et dans la presse; distribution de brochures expliquant le contenu des ateliers; promotion auprès des partenaires que sont les écoles, la famille, le Centre jeunesse...
3. Favoriser le renforcement de la relation père-fils par le partage d'une activité traditionnelle, les enseignements, et les échanges entre les adolescents et leurs parents : ateliers sur la communication; ateliers sur la connaissance père-fils; enseignements traditionnels sur les valeurs Anishinabe.

En tout, 88 familles et un total de 212 enfants ont bénéficié de ce programme. Au cours de l'année, la communauté a également travaillé en étroite collaboration avec les écoles et le Centre de santé. Les responsables du programme soulignent dans leur rapport annuel que les conférences offertes par des Autochtones ayant bien réussi dans la vie (avocats et artistes, par exemple), de même que celles données par des parents sur les moyens à prendre pour réussir, ont été les activités les plus marquantes de l'année.

Région de l'Ontario

Première Nation indépendante Wabaseemoong – Programme de repas à l'école (School Meals Program) – Alimentation de l'enfant

La Première Nation Wabaseemoong est située à environ 95 kilomètres au nord-ouest de Kenora, en Ontario. La collectivité est accessible par la route tout au long de l'année. On recense une population de 899 habitants dans la réserve.

En 2008-2009, le budget du Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants réservé à la Première Nation Wabaseemoong en 2008-2009 s'élevait à 172 000 \$, ce qui permettait de financer plusieurs programmes conçus pour les familles ayant des enfants. Un projet qui inspire particulièrement un sentiment de fierté chez les membres de la Première Nation

Wabaseemoong est le programme de repas chauds servis à l'école. Le coût de ce programme est de 53 000 \$.

Le programme de repas à l'école de la Première Nation Wabaseemoong connaît un succès puisqu'il est offert à tous les enfants de l'école et que ses instigateurs savent tirer profit de toutes les ressources disponibles. L'approche communautaire de la Première Nation Wabaseemoong permet d'assurer qu'aucun enfant ne soit oublié et que tous mangent le même repas ensemble. Les membres de la collectivité cuisinent et servent les repas grâce aux fonds obtenus dans le cadre du Financement de transfert pour l'aide sociale (FTAS) d'AINC. Le FTAS est un programme de formation en cours d'emploi qui embauche des personnes qui autrement auraient recours à l'aide sociale.

Le raisonnement à l'origine des programmes de repas à l'école est que les membres de cette collectivité estiment tous que les enfants qui sont nourris de façon appropriée pendant le jour offrent un meilleur rendement à l'école. Les programmes de repas, comme celui mis sur pied par la Première Nation Wabaseemoong, respectent les mesures prises dans le cadre du Programme de bonne nutrition des élèves du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario qui est offert dans de nombreuses collectivités à la grandeur de l'Ontario dans le cadre de la stratégie provinciale de réduction de la pauvreté. Selon le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le Programme de bonne nutrition des élèves fournis des collations et des repas santé aux enfants afin qu'ils soient prédisposés à apprendre et à tirer meilleur parti de leur journée d'école.

Gloria Paishk, administratrice des Services sociaux, a dressé une liste exhaustive des réalisations qu'elle attribue au programme de repas à l'école de la Première Nation Wabaseemoong. Elle soutient que les étudiants semblent faire montre d'un vif intérêt envers l'apprentissage lorsqu'ils savent qu'on leur fournira des suppléments nutritionnels tous les jours. En partageant des repas à l'école, les étudiants participent à leurs études en étant tous sur le même pied d'égalité. On remarque que les étudiants s'efforcent d'arriver à l'école à temps. Les responsables de l'école remarquent que les étudiants semblent plus heureux. Selon le personnel de

l'établissement, certains passages à des niveaux scolaires supérieurs peuvent être attribués aux suppléments nutritionnels améliorés fournis. Ils signalent également une diminution du comportement atypique à l'école et une diplomation accrue.

Première Nation Pikangikum – Le projet Night Light – Soutien aux parents

La Première Nation Pikangikum est située à environ 110 kilomètres au nord de Red Lake, en Ontario. La collectivité est accessible seulement par avion, par les chemins de glace ou par barge. On dénombre une population de 2 273 habitants dans la réserve. La Première Nation Pikangikum a été présentée dans les manchettes à de nombreuses reprises comme étant l'une des collectivités les plus pauvres de l'Ontario et supportant de nombreuses privations.

En raison de son taux de prestations d'aide sociale élevé, la Première Nation Pikangikum s'est vu attribuer un montant de 769 620 \$ en financement offert par le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants en 2008-2009. À l'aide de ces fonds, les membres de la collectivité ont élaboré un très grand nombre de programmes afin de régler certains des problèmes auxquels ils sont confrontés. Parmi ces programmes, on retrouve le centre pour adolescents Night Light, qui est un pilier depuis sa création en 2006-2007. Le coût du projet Night Light est de 15 000 \$.

Le projet Night Light fournit aux enfants et aux adolescents un endroit sécuritaire pour se rassembler la nuit. Ce centre représente un endroit sécuritaire où ils peuvent se tenir à l'écart des influences négatives auxquelles ils sont confrontés. Le centre est supervisé par Colleen Estes, qui est également enseignante à l'école Eenchokay Birchstick. Certaines des conversations qui ont eu lieu entre les jeunes et le personnel enseignant bénévole ont contribué à les empêcher de prendre de mauvaises décisions.

Le projet Night Light donne l'occasion aux jeunes de développer leurs compétences ou talents uniques, touchant notamment aux domaines de la musique, du chant, des arts dramatiques et des arts. Il permet aux Aînés d'entrer et de discuter avec les jeunes des enseignements traditionnels, de la famille et de la culture. Il offre également une ambiance ouverte et amicale propice aux discussions sur les événements survenant au sein de la collectivité. On propose également des services de counseling afin de discuter de diverses questions qui ont notamment trait au suicide, à la détresse, aux relations saines, à la sexualité, aux ITS, à l'éducation des enfants, etc. On encourage les jeunes à prendre part au projet et à apprendre à assurer la coordination de leurs activités.

Selon Colleen Estes, de nombreux jeunes se réjouissent à l'idée de se rendre au Night Light et se disent heureux d'avoir un endroit bien à eux. Elle indique que le Night Light peut aider à prévenir certains actes de vandalisme et de violence. Dans une collectivité où de nombreux jeunes cherchent à trouver des solutions plus saines, on nourrit l'espoir des jeunes esprits par les enseignements et les conversations qui ont lieu au Night Light.

Région de la Saskatchewan

Nation crie d'Onion Lake – Bâtir des collectivités plus fortes – Enrichissement culturel

Sous la catégorie « enrichissement culturel », la Nation crie d'Onion Lake a conçu un programme culturel comprenant plusieurs volets qui vise à assurer que les enfants des Premières Nations ont accès aux meilleures occasions pour développer pleinement leur potentiel en tant que membres en santé, productifs et engagés au sein de leur collectivité.

Ce projet englobe plusieurs composantes culturelles :

- Programme des cadets des Premières Nations
- Camps culturels saisonniers dans la collectivité

- Célébrations culturelles dans la collectivité
- Projets hebdomadaires de mentorat des jeunes
- Forums Aînés-jeunes

Les personnes qui ont pris part à ce projet ont eu l'occasion d'interagir les uns avec les autres à de multiples reprises pour :

- assimiler et apprendre des concepts traditionnels;
- honorer et célébrer « qui nous sommes »;
- promouvoir l'éducation permanente traditionnelle;
- améliorer l'engagement des parents auprès de leurs enfants;
- accroître l'estime de soi;
- donner une raison d'être et insuffler un sentiment d'unicité et de fierté;
- renforcer les relations positives parmi les jeunes;
- créer des occasions pour communiquer avec les Aînés;
- promouvoir l'influence positive des pairs.

Le montant total des fonds du RPNE consacré à cette initiative s'élève à 55 392 \$. Près de 1 300 familles et de 3 000 enfants ont bénéficié de cette initiative.

Première Nation de Pelican Lake – Formation des conducteurs de véhicules de classe 7 – Transition du domicile au travail

Sous la catégorie « Transition du domicile au travail », la Première Nation de Pelican Lake a élaboré un projet pour les clients bénéficiant de l'aide au revenu et les familles à faible revenu afin qu'ils puissent obtenir un permis de conduire de classe 7.

La Première Nation de Pelican Lake participe à un certain nombre de projets qui cherchent à fournir aux bénéficiaires de l'aide au revenu et aux familles à faible revenu pour surmonter les obstacles afin d'obtenir un emploi dans les réserves et hors des réserves.

Grâce à ce projet, 20 personnes ont eu l'occasion d'accroître leur employabilité en obtenant un permis de classe 7. Les frais engendrés par le projet étaient minimes et étaient utilisés afin de couvrir les coûts liés au manuel obligatoire, aux instructions nécessaires et aux heures de conduite requises.

Le montant total des fonds du RPNE consacrés à cette initiative s'élève à 13 000 \$. Un total de 20 familles et de 20 enfants ont pu bénéficier de ce projet.

Région de l'Alberta

Nation crie de Bigstone – Transition du domicile au travail

La Nation crie Bigstone a utilisé une partie de son financement du RPNE afin de procéder à l'embauche d'un coordonnateur de ressources. Les responsabilités de ce dernier consistaient à faire de la planification au cas par cas pour tous les bénéficiaires de l'Aide au revenu et à les aiguiller vers le secteur approprié en vue d'obtenir des services de formation, de traitement ou d'emploi. Le coordonnateur de ressources a travaillé auprès de différents secteurs et industries afin de fournir aux clients les ressources dont ils ont besoin pour trouver un emploi, de la formation et de la motivation en vue de devenir plus autonome. En raison de l'embauche d'un coordonnateur de ressources, la Première Nation a été en mesure de réduire son taux de dépendance à l'aide au revenu et, par le fait même, de réduire la pauvreté chez les enfants de la réserve.

Première Nation de Paul – Transition du domicile au travail

La Première Nation de Paul encourage la participation à la main-d'œuvre auprès des jeunes par le mentorat. Ce soutien a permis aux jeunes d'atteindre leurs objectifs de carrière. On a donné l'occasion à un étudiant de 12^e année d'acquérir de l'expérience de travail, alors qu'un autre a pu décrocher une bourse de la Fondation nationale des réalisations autochtones. En outre, la bande de Paul a mis en œuvre un projet de préparation à l'emploi, auquel ont participé 20 personnes aptes à travailler qui bénéficiaient de l'aide au revenu. La formation portait sur la planification de carrière, le perfectionnement personnel, l'impôt, la vérification des antécédents criminels et le processus de pardon, de même que l'expérience de travail.

Nation crie Samson – Soutien aux parents

La Nation crie Samson a maintenu son club de rodéo des jeunes et son camp de jeunesse. La collectivité a été en mesure d'aider les jeunes à faire des choix personnels



sains et sécuritaires. En outre, les membres de la Nation crie Samson ont permis aux participants de comprendre de quelle façon tout est étroitement lié, comme la Terre-Mère, la vie humaine et animale, par des enseignements traditionnels. Finalement, le Programme a fourni des quotidiens aux enfants pauvres.

Région de la Colombie-Britannique

Projet Youth Job Shadow – **Transition du domicile au travail**

Ce projet a permis de donner aux travailleurs des attestations de formation en premiers soins et en sécurité nautique, et de formation High Five et Superhost. Les travailleurs ont reçu de la formation sur la dénonciation et les mauvais traitements, sur l'alimentation et la nutrition, de même que des enseignements des Aînés afin de se familiariser avec le travail auprès des enfants dans le cadre du camp de jour. Les jeunes ont donc eu l'occasion d'acquérir une expérience pratique au Camp Cowichan. Ce programme a contribué à renforcer l'estime de soi et l'assurance des jeunes.

Dans le cadre de cet emploi, les participants ont pu apprendre l'organisation du travail, l'éthique et les valeurs à adopter en milieu de travail et les ingrédients de base pour conserver un emploi selon les prérequis du poste. Cette expérience a également permis d'en apprendre plus sur les enseignements culturels et les traditions de la collectivité dans un milieu de travail où la culture constituait une valeur précieuse et orientait les pratiques et les procédures liées à l'emploi.

Projet Clean Up Crew – **Transition du domicile au travail**

Ce projet de transition du domicile au travail offre de la formation à l'emploi et une occasion de vivre une expérience en milieu de travail. Onze employés ont été embauchés dans le cadre de ce projet. Les participants ont reçu de la formation sur l'utilisation d'équipement, sur la sécurité et sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Chaque travailleur était exposé aux politiques touchant le personnel de Cowichan Tribes afin d'en apprendre plus sur les droits et les responsabilités des employés. Le superviseur du projet a acquis de l'expérience en gestion du personnel et en gestion de projet.

Plus de 217 foyers se trouvant dans les réserves de trois Premières Nations ont bénéficié des services de l'équipe de nettoyage. Ces services comprenaient la collecte des ordures, le ramassage des résidus de jardin, le désherbage, la tonte du gazon, et des services de nettoyage généraux afin de réduire les risques d'accidents et d'encombrement.



On a également fourni à chacun des participants des commentaires sur l'importance de l'entretien paysager et sur la responsabilité qui incombe à chacun de maintenir l'état et l'apparence de leur propre terrain. Leur exposition au milieu de travail contribuera également à les préparer à mieux réussir au travail. De nombreux travailleurs envisageaient de retourner à l'école et ont été aiguillés vers le ministère de l'Éducation de la bande des Cowichan afin d'étudier les possibilités qui s'offrent à eux. Les travailleurs ont également mentionné qu'ils envisageaient de rédiger leur curriculum vitae compte tenu de l'expérience additionnelle qu'ils ont acquise en milieu de travail.

Le projet YES! (Emplois et soutien offerts aux jeunes) – **Soutien aux parents**

Ce projet fournit du soutien propre à la culture pour les parents, de même que du soutien par les pairs. Il vise à renforcer et à accroître l'estime de soi, et à faire prendre conscience de l'identité personnelle aux membres de la collectivité, en les encourageant à adopter un sentiment de fierté à l'égard de la culture et à célébrer qui ils sont en tant que membres des Premières Nations.

Le groupe du projet *YES!* aide les jeunes à acquérir des habiletés essentielles axées sur les médias et la production cinématographique. Un film intitulé « A Better Tomorrow » a d'ailleurs reçu un prix lors du Festival du film autochtone. On offre également de la formation et des ressources axées sur l'enseignement d'aptitudes personnelles aux étudiants qui ne vont pas en classe. En plus de sa composante cinématographique, une partie du projet du *YES!* englobe l'enseignement des aptitudes personnelles pour les jeunes qui comprennent des activités artistiques.

Région du Yukon

Conseil des Dénés de Ross River – Alimentation de l'enfant – Garde d'enfants et garderies – Soutien aux parents – **Enrichissement culturel**

L'école de Ross River a reçu du financement afin de mettre en place un programme de petits déjeuners destiné aux enfants d'âge scolaire de la collectivité. En outre, on a également versé des fonds à la garderie Little Rascals afin de mettre en place un programme de repas complets, de dîners et de collations destiné aux enfants âgés de 2 à 10 ans.

On a également procédé à l'embauche de jeunes dans le cadre d'un programme de nettoyage printanier. On a aussi offert des activités de loisir grâce aux camps offerts en été et aux tournois de hockey et de soccer.

Conseil des Dénés Daylu – Alimentation de l'enfant

Le Conseil des Dénés Daylu offre des repas santé aux enfants de l'école et de la garderie de la collectivité. Dans un effort visant à prévenir et à atténuer les effets de la pauvreté chez les enfants, le programme veille à ce que les enfants puissent profiter d'un repas santé lorsqu'ils sont à l'école, puisque certaines études ont révélé un lien direct entre l'apprentissage et un régime alimentaire équilibré. En raison de la pauvreté, de nombreux enfants ne peuvent autrement profiter d'un dîner tous les jours. On encourageait la participation des parents lors des pauses repas. Le programme a également permis de fournir un emploi à un membre de la collectivité.

